AIDE-MEMOIRE A L'INTENTION DES COMITES DES SECTIONS

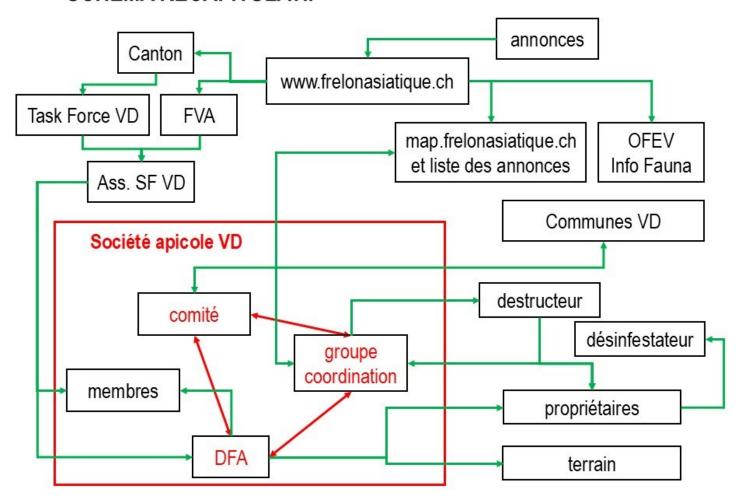
Introduction

Au vu du changement des responsabilités qui sera opéré quant à la lutte contre le frelon asiatique dans le canton de Vaud en 2025 ainsi que le déplacement de la coordination cantonale vers une coordination locale, certains comités de sections nous ont demandé plus de précisions sur la manière dont ils doivent structurer cette lutte. Ciaprès, nous partageons nos expériences et nous vous donnons des pistes pour préparer cette lutte. Pour cette préparation, les comités doivent absolument travailler avec les DFA de leur région qui sont considérés comme des experts et premiers piliers dans la lutte locale.

A la suite de l'AG FVA qui aura lieu fin février 2025, une visioconférence aura lieu avec les membres des comités des sections pour que nous puissions répondre à vos questions concernant les derniers détails.

La plupart des liens qui sont dans le texte ci-dessous sont disponibles dans l'onglet « <u>APICULTEUR</u> » de stopfrelons.ch.

SCHEMA RECAPITULATIF





Description des acteurs

Coordinateurs de la section. Deux à trois personnes qui doivent garder la vue d'ensemble sur le développement des annonces au fil du temps. Sont en contact permanent avec les DFA du groupe avec lesquels ils échangent pour fixer les priorités.

- Réception des annonces :
 - Dans le meilleur des cas, les annonces parviennent par email aux coordinateurs qui peuvent les gérer directement. Cela dépendra du développement de la plateforme et des moyens financiers qui seront trouvés pour permettre les développements. La recherche de fonds pour les développements prévus est en cours.
 - Sinon, il y aura une amélioration certaine de la carte « <u>map.frelonasiatique.ch</u> » sur laquelle il est possible d'appeler les dernières annonces positives d'un laps de temps échu, en initiant une recherche par « période d'observation ». Les annonces qui sont répertoriées sur la carte ont subi une première validation. En cas de doute, l'annonce peut en tout temps être vérifiée dans le terrain et le cas échéant, elle peut être contre-validée en accord avec la Task Force VD.
 - Il sera également possible de consulter la mise à jour en temps réel d'une liste avec les données des annonces.
- Transmission de l'annonce à un DFA pour vérification des coordonnées. Il est important que les coordonnées exactes soient indiquées dans l'annonce. Si ces dernières ne sont pas correctes, le coordinateur aura la possibilité de les corriger dans l'annonce. Dans le cas où il est difficile de définir l'emplacement, divers outils, comme par exemple l'orthophoto dans google maps, peuvent être utilisés par les DFA pour être le plus précis possible.
- Renvoie d'un message-type par email en fonction de l'annonce et de la saison pour une annonce concernant un « individu », un « individu dans un rucher » ou un « nid » (Voir exemples réponses dans l'annexe). Ces réponses sont réaménagées selon les besoins et en fonction des recommandations émises tout au long de la saison.
- Identification du propriétaire. Aller sur <u>geo.vd.ch</u>, introduire les coordonnées, trouver le numéro de la parcelle et de la commune. Aller sur la page du canton de Vaud pour faire une <u>demande de renseignements sur les données publiques du registre foncier</u> dans le but d'obtenir les coordonnées du propriétaire. Vous recevez dans les 24 heures le nom et le prénom du propriétaire, rien de plus. Cela est problématique dans le cas où le nom est un homonyme très répandu. Pour cette raison, si une collaboration avec un greffe d'une commune se présente, essayez de trouver une personne qui est en poste à 100% et qui pourra vous aider à gagner du temps pour trouver les coordonnées du propriétaire. En effet, les communes ont un accès facilité au fichier du canton, mais il y a un avantage en plus, les communes peuvent également obtenir plus d'informations (par exemple numéro de téléphone), ce qui rendra la prise de contact avec le propriétaire d'autant plus facile.
- Prendre contact avec le propriétaire, si possible par écrit (email, postal, ou WA). Indiquer le prix pour la destruction et demander l'accord pour la destruction. C'est toujours le propriétaire qui choisit par qui la destruction du nid situé sur sa propriété (DFA, désinfestateur, destructeur) se fait. Voir lettre-type en annexe.



Délégué frelon asiatique (DFA): la plupart des DFA 2023 / 2024 vont certainement continuer à collaborer pour la lutte en 2025. Pour ces personnes, une « soirée update FA » avec la Task Force Vaud et la FVA est prévue le mardi 11 mars 2025 à 18h30 à Agrilogie Moudon.

- Le comité de chaque section rencontre les DFA de la section pour mettre en place le dispositif de lutte local. La structure nécessaire est proposée par les DFA, les moyens mis à disposition par le comité. Selon les compétences citées dans les statuts, les moyens financiers sont votés en AG ou décidés par le comité. Les relations de la société avec les communes peuvent être entretenues aussi bien par des membres des comités que par des DFA si ces derniers ont reçu l'autorisation de leur comité. Une collaboration et une entente étroites entre les comités et les DFA sont à la base du succès de cette prochaine lutte 2025. Nous vous suggérons de travailler dans le consensus et non dans la confrontation. C'est compliqué, cela demande un peu de souplesse, mais cela est ABSOLUMENT indispensable pour gagner la lutte contre le frelon.
- Le DFA est responsable de transmettre aux membres de la société de manière régulière, l'information sur le déroulement de la lutte contre le frelon asiatique dans le canton. Il doit rendre attentif ses membres dès que de nouvelles recommandations paraissent sur l'onglet « <u>APICULTEUR</u> » du site stopfrelons.ch (check-lists contenant des recommandations sur le comportement de l'apiculteur au rucher en cas d'observation de frelons asiatiques).
- Les DFA, s'ils ont le temps, participent à la formation des apiculteurs dans le terrain ou organisent des battues pour la recherche de nids au sein de la société; recherche de nids par triangulation (<u>divers documents à disposition ici</u>)
- Les DFA sont dépêchés sur place en cas d'annonce d'un nid. A cette occasion, ils peuvent :
 - Vérifier les coordonnées exactes du nid. Attention, un nid dans un arbre appartient au propriétaire de l'arbre, même si le nid est situé dans la partie de l'arbre qui surplombe la parcelle d'à côté. Si cela est déjà possible à ce moment, définir le numéro de parcelle et le numéro de la commune (www.geo.vd.ch). Envoi d'un retour détaillé au coordinateur local (check-list pour destructeur).
 - Chercher ou enquêter localement sur les coordonnées du propriétaire et transmettre les informations aux coordinateurs.
 - Analyser la situation du nid sur place :
 - Le nid est sur un bâtiment et facile à détruire, il organise lui-même sa destruction en accord avec le propriétaire (nid naissant, nid primaire, exemples).
 - Le nid est sur un bâtiment et difficile à détruire, il transmet la <u>liste des désinfestateurs</u> au propriétaire. Information sur l'assurance ménage qui peut éventuellement prendre en charge les frais liés à la destruction (si dans contrat).
 - Le nid est en hauteur et nécessite un traitement à la perche ; dans ce cas et en cas d'accord avec le propriétaire, le DFA remplit la <u>fiche à l'intention du destructeur</u> (<u>exemple de remplissage</u>) qu'il transmet à un destructeur perchiste (destructeur apiculteur ou désinfestateur équipé ; evt. destructeur communal si sur terrain communal). Ce dernier reprendra directement contact avec le propriétaire pour organiser la destruction.

Destructeur apiculteur : à l'heure actuelle, 4 personnes (dont 3 apiculteurs) sont formées pour le canton de Vaud. Quelques désinfestateurs professionnels se sont équipés avec des perches, mais il semblerait que la destruction des nids secondaires en hauteur n'intéresserait pas trop les professionnels, ce travail n'étant pas rentable.

Le nombre des destructeurs perchistes est donc insuffisant pour parer à la destruction des nids que nous attendons en 2025 (450 à 500). La FVA souhaite payer la formation de 4 personnes supplémentaires. Merci de nous communiquer des noms de personnes susceptibles de suivre cette formation. Le profil recherché est :



- permis de conduire et véhicule.
- aucune allergie connue aux venins d'hyménoptères.
- bonne condition physique.
- capacité à travailler en présence de nombreux insectes agressifs.
- disponibilités tôt le matin et en fin de journée.

Annexes

Exemples de messages types en fonction de l'annonce / la saison :

Réponse annonce observations d'individus v2

Bonjour,

Nous vous remercions pour l'annonce de vos observations de frelons asiatiques (FA). Les frelons s'approvisionnent en sucre et en protéines. Quand il y a un gros nid dans les parages, il y a beaucoup de larves à nourrir et il faut des protéines et des sucres pour les nourrir, raison pour laquelle ils visitent, entre autres, des fleurs, des fruits et des haies pour trouver du sucre et des ruchers pour trouver des protéines (abeilles).

Il existe plusieurs options pour retrouver un nid depuis une place très fréquentée par les FA: triangulation, radio-télémétrie, application velutina tracking, etc. La plupart du temps, nous travaillons depuis les ruchers qui sont également visités par les FA, mais de manière plus fréquente. Pour que nous puissions intervenir depuis un rucher, il faut que la prédation s'élève à un taux minimum de 5 frelons / heure. Cependant, les annonces d'individus hors ruchers restent des indications importantes pour nous, car nous travaillons également avec des cartes.

Nous vous remercions de refaire une annonce si vous arrivez à des observations de cet ordre de grandeur. Parfois, nous pouvons également profiter d'un lieu qui n'est pas forcément un rucher pour compléter nos recherches.

Les délégués frelon asiatiques vaudois ainsi que la Task Force VD font du travail de bénévoles et vont se déplacer en priorité aux endroits où les chances de trouver un nid sont les plus grandes. Nous ne pouvons malheureusement pas intervenir partout. Nos principaux soucis restent de trouver les nids au plus vite et de s'organiser ensuite pour les détruire. A l'heure actuelle, nous recherchons surtout des nids secondaires qui se trouvent le plus souvent au sommet des arbres et qui commencent à produire les reines qui recommenceront un nouveau cycle au printemps prochain (infographie). Nous vous remercions donc de votre compréhension.

D'autres informations sont disponibles sur le site <u>www.stopfrelons.ch</u>

Nous vous remercions de votre collaboration et nous vous prions de recevoir nos salutations les meilleures.

Réponse annonce observations au rucher v3

Bonjour,

Nous vous remercions pour l'annonce de vos observations de frelons asiatiques (FA) à votre rucher.

Dès que vous avez une prédation au rucher suffisamment élevée (1 – 5 frelons / jour), une recherche par triangulation est nécessaire pour définir une zone potentielle où pourrait se trouver un nid secondaire. Pour ce faire, veuillez suivre les recommandations sur la check-list de la Task Force VD.

Sur le site de l'<u>Association Stop Frelons Vaud</u>, un nouvel onglet intitulé « APICULTEUR » a été confectionné à l'intention des apiculteurs du canton de Vaud. Sur toutes les informations qui vous sont destinées, vous y trouverez également cette nouvelle <u>check-list élaborée par la Task Force VD</u> ainsi que le <u>protocole pour l'utilisation de Velutina Tracking</u>, une application pour votre smartphone.

Une fois la zone potentielle définie, merci de vous mettre en contact avec le <u>délégué frelon asiatique</u> le plus proche qui pourra évaluer la situation et éventuellement faire appel à une opération de télémétrie.

Nous vous remercions de votre collaboration dans cette lutte et nous vous prions de recevoir nos salutations les meilleures.

Réponse annonce de nid

Bonjour,

Nous vous remercions vivement pour votre signalisation.



Comme vous le savez peut-être déjà, le frelon asiatique (Vespa velutina) a débarqué en Suisse Romande en 2022. Cet insecte considéré comme une espèce exotique envahissante aura un impact certain sur la biodiversité (destruction de l'entomofaune, en particulier des pollinisateurs) et sur l'apiculture suisse, puis par effet de cascade sur l'agriculture. Il peut également représenter un danger pour la population.

Les apiculteurs du canton de Vaud sont les premiers bénévoles à être engagés dans la lutte contre cet insecte invasif. La Fédération Vaudoise des Sociétés d'Apiculture (FVA) en collaboration avec la Task Force VD s'organise depuis deux ans pour cette lutte. Un dispositif de 60 apiculteurs formés à la recherche des nids sur le territoire cantonal est actuellement en place. Ces apiculteurs spécialisés dans la lutte effectuent un travail de recherche et de destruction des nids. Les divers volets de cette lutte ainsi que toutes les informations relatives à ce sujet sont répertoriés sur une page web tenue à jour par l'Association Stop Frelons Vaud (https://stopfrelons.ch/) qui a été créée à cet effet.

Le/la responsable régional est informé de votre annonce et prendra contact très prochainement avec vous.

Nous vous remercions de votre collaboration et nous vous prions de recevoir nos salutations les meilleures.

Exemple d'un texte envoyé suite à la destruction d'un nid primaire

Madame, Monsieur,

Un nid primaire a été enlevé sur votre propriété. Après l'analyse du contenu du nid, il en ressort que la reine est absente et qu'il n'y a plus d'œufs fraichement pondus. Ces deux indices permettent de dire que la reine a déménagé de son nid primaire et qu'un nid secondaire est en construction, le plus souvent non loin de cet emplacement. Par conséquent, il peut y avoir encore un va et vient de frelons pendant 24 heures.

Malheureusement, les nids secondaires sont souvent situés en hauteur, dans la canopée des arbres, le plus souvent à plus de 20 m. Par conséquent, nous vous prions de nous aider à rechercher un éventuel nid dans les arbres avoisinants (à l'aide des jumelles) et de faire une annonce sur www.frelonasiatique.ch

Au cas où vous en trouvez un, nous pourrons ainsi intervenir à la destruction de ce nid afin d'éviter la propagation des reines fondatrices qui bâtiront des nids l'année prochaine. Nous vous remercions vivement de votre collaboration.

Vous trouverez plus d'informations ici : https://stopfrelons.ch

Vous pouvez nous soutenir financièrement ici : https://stopfrelons.ch/#help

Merci de diffuser le dépliant auprès de vos collègues, amis, familles, etc., dans cette lutte, nous avons besoins des yeux de toute la population ! 😃

https://stopfrelons.ch/images/DEPLIANT_FA_005.pdf

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures

Exemple de lettre type à un propriétaire

Vuibroye, le 3 novembre 2024

Concerne: Destruction d'un nid secondaire de frelons asiatiques sur votre parcelle à ??

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez peut-être déjà, le frelon asiatique (Vespa velutina) a débarqué en Suisse Romande en 2022. Cet insecte considéré comme une espèce exotique envahissante aura un impact certain sur la biodiversité (destruction de l'entomofaune, en particulier des pollinisateurs) et sur l'apiculture suisse, puis par effet de cascade sur l'agriculture. Il peut également représenter un danger pour la population. Les apiculteurs du canton de Vaud sont les premiers bénévoles à être engagés dans la lutte contre cet insecte invasif. La Fédération Vaudoise des Sociétés d'Apiculture (FVA) en collaboration avec la Task Force VD s'organise depuis deux ans pour cette lutte. Un dispositif de 60 apiculteurs formés à la recherche des nids sur le territoire cantonal est actuellement en place. Ces apiculteurs spécialisés dans la lutte effectuent un travail de recherche et de destruction des nids. Les divers volets de cette lutte ainsi que toutes les informations relatives à ce sujet sont répertoriés sur une page web tenue à jour par l'Association Stop Frelons Vaud (https://stopfrelons.ch/) qui a été créée

Un nid secondaire de frelons asiatiques est actuellement situé sur votre parcelle (n° ?? / commune ??). Selon la loi vaudoise sur la protection de la nature (LPrPNP, art 37 al.2), la destruction d'espèces invasives est obligatoire et a la charge du propriétaire.

Nous travaillons en étroite collaboration avec quelques apiculteurs spécialistes en destruction de nids situés en hauteur. Le nid sur votre parcelle est effectivement localisé en hauteur et nécessite une intervention avec une perche ou une nacelle. Nos prestations pour la destruction d'un tel nid avec une perche s'élèvent à CHF 350.- (forfait). La destruction se déroule en principe le matin tôt (06h00). Nous agissons pareillement parce que tôt le matin, c'est le moment où tous les individus sont de retours au nid. Un fois l'analyse faite sur place, au cas où il y aurait besoin d'une nacelle, nous vous informerions d'éventuels surcoûts pour la location de cette nacelle.

Vous avez également la possibilité de mandater un désinfesteur. La liste des désinfestateurs est publiée par la direction générale de l'environnement de l'Etat de Vaud :

liste des entreprises intéressées par les interventions contre les espèces indésirables et invasives

[Aller sur http://www.vd.ch -> cliquer sur « Environnement » -> cliquer sur « Biodiversité et paysage » -> cliquer sur « Dommages causés par la faune » en bas de liste -> cliquer sur « Liste des entreprises prestataires de service pour l'assainissement des nuisances causées par les animaux en ville »]



A l'HEURE ACTUELLE, NOUS DEVONS AGIR **RAPIDEMENT** POUR EVITER QUE DE NOUVELLES REINES FONDATRICES QUITTENT LE NID. Nous vous remercions de nous indiquer **rapidement** si vous êtes d'accord que nous intervenions sur votre parcelle ou si vous préférez vous adresser à un désinfestateur de votre choix.

Par la suite nous prendrions contact avec vous pour vous indiquer le jour et l'heure de l'intervention. Pour que nous puissions continuer la lutte de manière efficace et si vous faites appel à d'autres services, merci d'indiquer sur www.frelonasiatique.ch une fois que le nid est détruit.

Votre personne de contact, délégué frelon asiatique : Nom Prénom, numéro de téléphone

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Responsable régional, nom de la section Signature

